**Décompte / rapport final**

**Mesures A**

Nom de la convention de financement, ci-après mesure

**selon la page de titre de la convention de financement et de l'annexe H1/H2 "Données pour décompte final"**

Identification du projet

**selon chiffre 2.1 de la convention de financement et de l'annexe H1/H2 "Données pour décompte final"**

1. Avant-propos

Une fois tous les travaux terminés et **au plus tard deux ans après la mise en service** (ou ouverture à la circulation et aux usagers) de la mesure, un décompte/rapport final **définitif** devra être remis à l’OFROU, domaine Planification des réseaux, division Réseaux routiers. A titre exceptionnel et d’entente avec l’OFROU, le décompte final de l’acquisition de terrain peut être remis plus tard.

Le canton transmettra à l’OFROU le décompte/rapport final sous **forme imprimée** (un exemplaire) **et sous forme numérique** (format pdf à déposer sur le SharePoint des projets d’agglomération de l’OFROU).

# Chiffres-clés du contrôle des délais et des coûts

**Les chiffres-clés du contrôle des délais et des coûts** (document **H2**) figurent en annexe du présent rapport, dans la forme prescrite par l’OFROU (tableau Excel). Le jour de référence est celui du décompte final.

Le tableau H2 complété est dûment daté, munis d’un sceau et signé par le responsable cantonal du projet d‘agglomération concerné, soit, selon les cantons, I‘ingénieur cantonal, le chef de service ou le conseiller d‘Etat. Le canton atteste ainsi l’exactitude des chiffres-clés.

# Aperçu des coûts (décompte final)

**Récapitulation des coûts, calcul de la contribution définitive** (document **H1**). Les dépenses et les recettes seront dûment attestées par une date, une signature et un sceau. Le responsable cantonal du projet d‘agglomération concerné, soit, selon les cantons, I‘ingénieur cantonal, le chef de service ou le conseiller d‘Etat sont habilités à signer. Le canton atteste ainsi l’exactitude des dépenses et des recettes effectives.

**Une liste récapitulative et compréhensible des recettes et des dépenses effectives des coûts imputables, par position** (propre prestation, acquisition, etc.), **avec numéro de facture et date de facturation** doit être jointe au décompte final. La communication de ces pièces justificatives peut toutefois être exigée en tout temps du bénéficiaire de contributions.

Les coûts imputables et les coûts non imputables sont définis par l’art. 21 de l’ordonnance du 7 novembre 2007 concernant l’utilisation de l’impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier (OUMin ; RS 725.116.21).

La TVA déterminante pour la contribution de la Confédération est calculée conformément aux directives de l’OFROU et sur la base des coûts imputables indiqués dans le tableau H1. La TVA effective des recettes provient de la liste des recettes établie par le canton avec la TVA correspondante.

Remarque : les subventions ne font pas partie des recettes et ne sont pas soumises à la TVA (art. 18, al. 2, LTVA ; RS 641.20). Par conséquent, les bénéficiaires d’une contribution fédérale qui n’effectuent pas leurs décomptes selon la méthode des taux forfaitaires doivent en principe tout de même réduire l’impôt préalable en proportion des fonds reçus (art. 33, al. 2, LTVA).

# Description succincte et attestations

## Introduction

Veuillez résumer cette mesure (but, objectifs, mesures d’accompagnement, etc.) en se basant sur le dossier soumis pour l’établissement de la convention de financement.

## Réalisation / Modifications

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons que le projet a été réalisé sans modification notable et qu’il correspond à la mesure soumise pour l’établissement de la convention de financement correspondante. |
|  | Nous attestons que des modifications notables ont été autorisées par la Confédération. Document duChoisir une date. annexé. |
|  | Ci-après, descriptif, justificatif et répercussion des modifications sur les effets du trafic d’agglomération ainsi que sur les coûts et la réalisation. |

## Début des travaux

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons que les travaux ont débuté uniquement après la signature de la convention de financement ou de l’autorisation de mise en chantier anticipée octroyée par l’OFROU. |
|  | Nous attestons avoir reçu de l’OFROU une autorisation de mise en chantier anticipée. Document duChoisir une date. annexé. |

## Coûts

Si la **différence des coûts d’investissement imputables entre le devis** (de demande d’établissement d’une convention de financement) et le décompte final est supérieure à **±. 10%,** insérer ci-après un court explicatif motivant cet écart.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons que les coûts imputables donnant droit à une contribution ne comportent aucun coût de prestations de construction antérieur à la signature de la convention de financement. |
|  | Nous attestons que, conformément à l’autorisation de mise en chantier anticipée, les coûts imputables donnant droit à une contribution ne comportent aucun coût de prestations de construction antérieur à la signature de l’autorisation. |
|  | Nous attestons que les coûts imputables de conception, de planification, de réalisation des travaux et d’acquisition se rapportent exclusivement à la mesure pour laquelle la contribution fédérale a été assurée. |
|  | Nous attestons qu’aucun coût d’exploitation, d’entretien ou de rénovation n’a été pris en considération dans les coûts imputables de ce décompte final. |
|  | Nous attestons qu’aucun coût relatif à une mise au concours et/ou à des études de variantes de cette mesure n’a été pris en considération dans les coûts imputables de ce décompte final. |
|  | Nous attestons qu’aucun coût en rapport avec des travaux et/ou des études archéologiques n’a été pris en considération dans les coûts imputables de ce décompte final. |
|  | Nous attestons qu’aucun coût de dépollution (revêtements, sols, isolation, etc.) relatif à des éléments existants contaminés n’a été pris en considération dans les coûts imputables de ce décompte final. |
|  | Nous attestons que cette mesure ne comprend aucune conduite / canalisation. |
|  | Nous attestons qu’aucun coût se rapportant aux conduites / canalisations n’ont été pris en considération dans le décompte final de cette mesure. Les conduites Choisir un élément. Le coût de ces conduites / canalisations ne font pas partie de la mesure et ont été facturés directement au client par l'ingénieur / l'entreprise de construction. **dénomination des conduites** |
|  | Nous attestons avoir pris en considération et intégré les coûts des conduites / canalisations dans le décompte final de cette mesure. |
|  | Les coûts des conduites / canalisations suivantes sont pris en considération dans les coûts imputables de ce décompte final : **dénomination des conduites** |
|  | Les coûts des conduites / canalisations suivantes sont pris en considération dans les coûts non imputables de ce décompte final : **dénomination des conduites** |
|  | Nous attestons qu'aucun élément de protection contre le bruit n'est inclus dans cette mesure. |
|  | Nous attestons que cette mesure inclut des éléments de protection contre le bruit et qu’ils sont cofinancés exclusivement par l’office fédéral de l’environnement (OFEV) hors fonds pour les routes nationales et le trafic d’agglomération FORTA. Le coût de ces éléments subventionnés sont reportés dans les coûts non imputables du décompte final. |

# Subvention / contribution fédérale et participation de tiers

## Subvention / contribution fédérale

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons qu’aucune autre subvention / contribution fédérale que celle prévue dans le cadre du financement des projets d’agglomération n’a/ne sera accordée à la réalisation de la mesure ou d’une partie de celle-ci. |
|  | Nous attestons qu’une subvention / contribution fédérale hors de celle prévue dans le cadre du financement des projets d’agglomération est ou sera accordée par l’office fédéral **Choisir un élément.** à la réalisation de la mesure ou d’une partie de celle-ci. Cette subvention / contribution fédérale est à hauteur de CHF **0.00.** Document du Choisir une date.annexé. |

## Participation de tiers

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons qu’aucune participation financière de tiers (privé, entreprise, entreprise de transport public, etc.) n’a / ne sera accordée à la réalisation de la mesure ou d’une partie de celle-ci. |
|  | Nous attestons qu’une participation financière de tiers à hauteur de CHF **0.00** est ou sera accordée pour la réalisation de la mesure ou d’une partie de celle-ci. Le montant total de participation est à reporter sous la rubrique « Recettes (produit) » de l’annexe H1 « Récapitulation des coûts ». Le nom des tiers concernés ainsi que les montants participatifs sont à reporter dans la liste récapitulative des dépenses et des recettes. Document duChoisir une date. annexé. |

## Respect des dispositions légales

|  |  |
| --- | --- |
|  | Nous attestons que la mesure n’est pas soumise à l’OEIE. |
|  | Nous attestons que pour la réalisation de cette mesure, il a été tenu compte des incidences environnementales, conformément au préavis de l’Office fédéral de l’environnement (OFEV). |
|  | Nous attestons que les dispositions de la loi fédérale sur la protection de l’environnement (LPE) ont été respectées dans le cadre de la réalisation de cette mesure. |
|  | Nous attestons que les dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) ont été respectées dans le cadre de la réalisation de cette mesure. |
|  | Nous attestons que pour la réalisation de cette mesure, les autres prescriptions ont été respectées, conformément aux bases légales qui figurent dans les directives de l’OFROU. |

## Documents annexés

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Annexe H1** (récapitulation des coûts, calcul de la contribution fédérale définitive) selon le Point 3. L'exemplaire numérique au format PDF comporte en outre les signatures, la date et le sceau. |
|  | **Annexe H2** (chiffres-clés du contrôle des délais et des coûts) selon Point 2. L'exemplaire numérique au format PDF comporte en outre les signatures, la date et le sceau. |
|  | **Liste récapitulative des recettes et des dépenses effectives par position** (propre prestation, acquisition, etc.). L’exemplaire numérique est en format Excel. |
|  | **Dossier des photographies** liées à la mesure. L’exemplaire numérique est en format PDF. |
|  | **Plan de situation à l’échelle** ~ 1:250, conforme à l’exécution des travaux réalisés (distinguer clairement les éléments de construction dont les coûts ne sont pas imputables de ceux dont les coûts sont imputables, par des hachures ou par la couleur). L’exemplaire numérique est en format PDF. |
|  | **Coupe type transversale** ~ 1:50 conforme à l’exécution des travaux réalisés (distinguer clairement les éléments de construction dont les coûts ne sont pas imputables de ceux dont les coûts sont imputables, par des hachures ou par la couleur). L’exemplaire numérique est en format PDF. |
|  | **Autres annexes** |
|  | **Remarques** |

**L’autorité cantonale responsable atteste l’exactitude du présent décompte / rapport final**

Lieu/Date **, le** Choisir une date.

Sceau

|  |  |
| --- | --- |
| Nom ***Le responsable cantonal du projet d‘aggIomération concerné, soit, selon les cantons, I‘ingénieur cantonal, le chef de service ou le conseiller d‘Etat.***  Prénom  *Fonction*  Signature | Nom  ***Contrôle des finances du canton ou personne de contact du canton***  Prénom  *Fonction*  Signature |